

# Parc national de forêts

## Objectif 1. Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation des patrimoines

*Le territoire du parc national a été et est encore l'objet de nombreux travaux scientifiques visant à améliorer la connaissance, sur des thèmes très variés. Mais ces travaux ne s'inscrivent pas systématiquement en cohérence les uns avec les autres, n'ont pas forcément de continuité dans le temps, et leurs résultats ne sont pas nécessairement partagés.*

La mise en œuvre, à l'échelle du parc national, de politiques scientifiques et de partage de la connaissance apporte une cohérence à cet ensemble. Cette ambition est développée dans l'orientation 1.

Le cœur a vocation à accueillir prioritairement des opérations d'inventaires, de suivis, de recherches et d'expérimentations. C'est un espace de référence sur le long terme pour la recherche forestière nationale et internationale, notamment avec la réserve intégrale. Il répond ainsi à la nécessité d'approfondissement des connaissances pour mieux préserver ses patrimoines, tout en partageant cette information scientifique dans et au-delà du territoire. La composition du cœur, essentiellement forestier, est particulièrement propice à l'étude de cet écosystème et son adaptation aux changements globaux, ainsi que du chevelu hydrographique très dense et de la biodiversité qu'il abrite. La présence ancienne de populations humaines dans le territoire, que de nombreux vestiges archéologiques protégés par la forêt révèlent, appelle également à caractériser le rapport entre l'humain et la nature.

Cette priorité d'actions se traduit par la mobilisation de moyens techniques et financiers dédiés par l'établissement public. Il soutient prioritairement les projets répondant aux enjeux de la charte et de la stratégie scientifique. Les activités de recherche et de façon générale d'acquisition de la connaissance sont soumises à l'autorisation du directeur, après avis du Conseil Scientifique. Cette autorisation permet de bénéficier de possibilités de déroger à l'application de certaines dispositions réglementaires, notamment celles relatives à l'atteinte aux patrimoines naturel ou culturel. En parallèle, le Parc national s'assure de la compatibilité de l'activité de recherche avec les usages des terrains identifiés pour accueillir ces travaux. Il veille au respect du droit des propriétaires fonciers et partage les informations recueillies avec le propriétaire ou gestionnaire.

[...]

**Mesure n°3.** Mieux caractériser le fonctionnement hydrologique du cœur, l'état de la ressource en eau et son évolution

[...]

[...]

**MESURE N°3. MIEUX CARACTÉRISER LE FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE DU CŒUR, L'ÉTAT DE LA RESSOURCE EN EAU ET SON ÉVOLUTION**

**Le Parc national et ses partenaires renforcent la connaissance globale de la ressource en eau dans le cœur**

Page 1 / 3

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 06-10-2024 13:53

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2132&id=11364&artlang=fr>

# Parc national de forêts

## et de son fonctionnement hydrologique dans un contexte de changements climatiques.

L'objectif est de consolider un dispositif de suivi régulier de la ressource en eau à l'échelle du cœur, et de mieux caractériser le fonctionnement hydrologique de certains sites à enjeu comme des zones de captage ou des milieux humides cibles patrimoniales.

Les points de mesure de la qualité chimique et biologique de l'eau sont complétés pour mailler les masses d'eau du territoire. Sur des sites à enjeu comme les captages, le nombre de contrôle annuel est renforcé. Des études ciblées sont réalisées pour mieux caractériser d'éventuelles pollutions. Sur le même principe, un suivi quantitatif est mis en œuvre, servant de base à un futur travail prospectif sur l'évolution de la ressource en lien avec les besoins des utilisateurs et le changement climatique.

La connaissance des cours d'eau et plus globalement des masses d'eau est renforcée. Une cartographie exhaustive des cours d'eau est établie au cours des cinq premières années de la charte. Des études ponctuelles sont menées pour mieux comprendre leur fonctionnement, que ce soit sous un angle hydrogéologique ou sur des continuités aquatiques en lien avec des aménagements.

Les données collectées ont vocation à alimenter l'observatoire de l'eau du Parc national, et plus globalement le système d'information sur l'eau (SIE), dispositif créé par l'État. Elles s'appuient sur le référentiel technique identifié dans le schéma national des données sur l'eau (SNDE).

Ces actions sont menées en lien avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des Agences de l'eau et leurs éventuelles déclinaisons comme la Stratégie d'adaptation au changement climatique animée par le Comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

? Voir aussi l'orientation n°2 - « Améliorer la connaissance des patrimoines »

## ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX
- initie et soutient des études	- facilitent l'organisation de campagnes scientifiques	État et ses établissements (ARS, Agences de l'eau...)
- coordonne les suivis	- s'approprient les enseignements pour la gestion de leurs patrimoines	Collectivités et syndicats s
- met en œuvre des partenariats		Organismes de recherche,
- informe les propriétaires et gestionnaires et diffuse les résultats		Fédérations départementales de protection des milieux aqua

## EXEMPLES D'ACTIONS

- Compléter les dispositifs de suivi de la qualité chimique et biologique des masses d'eau.
- Développer un suivi quantitatif de la ressource en eau.

# Parc national de forêts

- Mettre en œuvre un programme d'études sur le fonctionnement hydrogéologique du territoire et sur les principales sources de pollution.

[...]

Pages 11 et 14

Référence ID de l'article : #6366

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-08-05 09:56